



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/9B  
Paris, 31 mai 2010  
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil  
25 juillet – 3 août 2010

**Point 9B de l'ordre du jour provisoire : Rapport sur les propositions  
d'inscription et les biens en série**

## RÉSUMÉ

Le présent document contient au Point I les conclusions et recommandations de la "réunion internationale d'experts du patrimoine mondial sur les propositions d'inscription et les biens en série", demandée par le Comité du patrimoine mondial à ses 32e (Québec, 2008, **32 COM 10B**) et 33e sessions (Séville, 2009, **33 COM 10A**) respectivement. La réunion a été accueillie par les autorités suisses et s'est tenue du 25 au 27 février 2010 à Ittingen, Suisse.

**Projet de décision : 34 COM 9B**, voir Point II.

## I. Conclusions et recommandations de la réunion internationale d'experts du patrimoine mondial sur les propositions d'inscription de biens en série, 25-27 février 2010, Ittingen, Suisse

### 1. INTRODUCTION

1.1 Les participants à la réunion internationale d'experts du patrimoine mondial sur les propositions d'inscription et les biens en série qui s'est tenue du 25 au 27 février 2010 à Ittingen, en Suisse, ont apprécié le soutien des autorités suisses, en particulier de l'Office fédéral de la culture, de l'Office fédéral de l'environnement et du canton de Thurgau, qui ont apporté un soutien financier et ont organisé et accueilli cet important événement en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

1.2 Vingt-neuf participants et experts de dix-sept pays ainsi que des représentants de l'UICN, de l'ICOMOS, de l'ICCROM et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ont assisté à la réunion. L'ordre du jour de la réunion et la liste des participants sont respectivement joints en Annexes II et III.

1.3 Les termes de référence de la réunion d'experts ont été définis par les décisions du Comité du patrimoine mondial à ses 32e (Québec, 2008, **32 COM 10B**) et 33e (Séville, 2009, **33 COM 10A**) sessions respectivement. Les décisions sont reportées à l'Annexe IV. La réunion a également pris en considération les réflexions et les résultats des deux ateliers de Vilm sur les biens naturels en série (2008 et 2009) et pris en compte les considérations nécessaires pour les biens culturels.

1.4 La réunion a servi de cadre à des discussions intenses et fructueuses, basées sur des études de cas de biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et de projets de propositions d'inscription nationales et transnationales en série, ainsi que sur les dossiers et contributions du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives.

1.5 La réunion a souligné le fait que les sites en série/transnationaux devaient être traités de la même manière que les sites simples et a encouragé tous les États parties engagés dans une proposition d'inscription transnationale à réfléchir sur les implications des approches en série.

1.6 La réunion a recommandé la promotion et la mise en œuvre du concept de propositions d'inscription transnationales en série comme outil favorisant la coopération internationale, les approches communes et donc une meilleure pratique de gestion et de conservation – par exemple, en utilisant de nouvelles technologies telles que la création de centres de visiteurs virtuels qui, en particulier, facilitent la compréhension du concept et du cadre scientifique de ces propositions d'inscription.

1.7 La réunion a proposé qu'une vision soit élaborée pour célébrer cette coopération internationale en vue du 40e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* et pour explorer les possibilités de partage patrimonial.

1.8 La réunion a également réfléchi sur les bienfaits d'approches plus larges qui pourraient apporter l'expérience de la *Convention* à des sites qui ne sont pas inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. De cette façon, la Liste du patrimoine mondial reste une liste fermée mais promeut et célèbre également un réseau plus étendu.

## 2. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La réunion a adopté les conclusions et recommandations suivantes, suggérant par ailleurs qu'elles soient également communiquées à d'autres réunions d'experts : Patrimoine mondial, conservation et développement durable (Paraty, Brésil, mars 2010), Traitement en amont des propositions d'inscription : approches créatives dans le processus de proposition d'inscription (Phuket, Thaïlande, avril 2010) et Intégrité pour les biens culturels (Abou Dhabi, EAU, automne 2010).

### 2.1 Valeur universelle exceptionnelle et biens en série

La réunion a recommandé que les préoccupations suivantes soient prises en compte par le Comité à l'égard du paragraphe 137 des *Orientations* :

- i) La condition que les éléments constitutifs d'un bien en série appartiennent : "a) au même groupe historico-culturel ; b) au même type de bien caractéristique de la zone géographique ; c) à la même formation géologique, géomorphologique, à la même province biogéographique, ou au même type d'écosystème" peut donner lieu à un simple catalogage de sites sans définition adéquate des liens fonctionnels entre éléments constitutifs, expliquant de quelle manière ils contribuent à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien dans son ensemble. Pour les biens culturels, les éléments constitutifs devraient refléter des liens culturels, sociaux, historiques ou fonctionnels clairement définis dans le temps. Pour les biens naturels, les liens fonctionnels entre les éléments constitutifs devraient être considérés comme incluant des liens qui génèrent une connectivité au niveau du paysage, de l'écologie, de l'évolution ou de l'habitat. Cette préoccupation générale s'applique également aux extensions de biens en série.
- ii) Chaque élément constitutif devrait contribuer à la VUE du bien dans son ensemble, d'une manière substantielle, scientifique, aisément définie et visible, et peut inclure, entre autres, des attributs immatériels. La VUE en résultant devrait être aisément comprise et transmise.
- iii) De façon cohérente, et afin d'éviter une fragmentation excessive des éléments constitutifs, le processus de proposition d'inscription du bien, incluant la sélection des éléments constitutifs, devrait pleinement prendre en compte la gérabilité d'ensemble et la cohérence du bien.

### 2.2 Processus de proposition d'inscription de biens en série

#### Listes indicatives

2.2.1 La réunion d'experts a recommandé au Centre du patrimoine mondial de préparer une nouvelle Annexe 2b des *Orientations* arrêtant le format pour la soumission des Listes indicatives pour les sites transnationaux et transfrontaliers en série faisant état de l'accord de tous les États parties engagés. Le bien proposé ne devrait par conséquent être porté sur les Listes indicatives comme site transnational en série que lorsque tous les États parties engagés ont inclus leurs éléments constitutifs dans leurs Listes indicatives nationales.

2.2.2 La réunion a spécifiquement souligné l'exigence d'harmonisation des Listes indicatives (paragraphe 73 des *Orientations*) et les possibilités d'assistance internationale et d'ateliers régionaux de formation (paragraphe 75-76 des *Orientations*).

La réunion a par ailleurs demandé :

- au Centre du patrimoine mondial de promouvoir la publication de l'harmonisation des processus d'inscription sur les Listes indicatives dans les réunions de soumission de rapports périodiques ;
- aux organisations consultatives, conformément au paragraphe 73 des *Orientations*, de porter assistance aux États parties dans la préparation des Listes indicatives, y compris par l'intermédiaire de réunions de soumission de rapports périodiques, analyses des lacunes et préparation d'études thématiques pour les régions ou sous-régions où des propositions d'inscription en série sont envisagées.

### **Propositions d'inscription**

2.2.3 La réunion d'experts a demandé au Centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives d'apporter leurs conseils en termes de bonne pratique dans le processus de proposition d'inscription transnationale en série. La réunion a exploré la possibilité d'une annexe ou d'un supplément distinct au manuel sur les propositions d'inscription ainsi que d'une nouvelle Annexe 5b arrêtant le format des propositions d'inscription dans les *Orientations* sur les sites transnationaux en série, pouvant être réalisés dans le cadre de la révision en cours des *Orientations*.

2.2.4 La réunion d'experts a noté que d'éventuelles futures propositions d'inscription figurent dans le questionnaire de soumission des rapports périodiques et a recommandé que les personnes chargées de rédiger les propositions d'inscription soient identifiées pour suivre une formation complémentaire, des activités de renforcement des capacités et un programme de mentorat incluant une invitation à prendre part aux sessions du Comité du patrimoine mondial.

2.2.5 Au regard du paragraphe 132 des *Orientations*, la réunion d'experts a souligné l'importance pour les États parties, dans la préparation des propositions d'inscription en série, de réaliser une analyse comparative de l'ensemble du bien et de fournir une justification appropriée, se rapportant à la démonstration de la VUE, pour la sélection, le nombre et la taille des éléments constitutifs du bien proposé pour inscription.

2.2.6 La réunion a recommandé qu'une analyse comparative appropriée soit une condition essentielle pour qu'une proposition d'inscription soit acceptée comme complète.

### **Cadre général**

2.2.7 La réunion a recommandé que les organisations consultatives donnent des indications lors des phases de planification initiales de sites transnationaux en série potentiellement complexes avant l'élaboration de propositions d'inscription spécifiques. La réunion a noté que les questions de calendrier et de ressources pour les organisations consultatives devront être prises en compte pour l'efficacité de ces indications.

## Extensions

2.2.8 En ce qui concerne les extensions, la réunion a débattu de la manière dont les États parties pourraient ajouter de la valeur et renforcer l'intégrité d'une proposition d'inscription existante et de la nécessité d'éviter l'inscription de "catalogues".

2.2.9 La réunion a demandé qu'une signature soit requise de tous les États parties impliqués dans le cas d'une extension afin qu'elle soit acceptée comme complète.

## Évaluation

2.2.10 La réunion a recommandé que les organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial analysent les ressources supplémentaires requises et la charge de travail résultant de l'évaluation de propositions d'inscription complexes et de grande envergure et en rendent compte au Comité du patrimoine mondial. Cette évaluation devrait être réalisée par rapport aux propositions d'inscription équivalentes des biens individuels.

2.2.11 La réunion a noté que, conformément à l'Annexe 6 des *Orientations*, les organisations consultatives devraient de préférence ne pas envoyer d'experts pour des évaluations sur site de pays connus pour avoir des sites proposés pour inscription dans une phase plus avancée de la même proposition d'inscription (comme noté dans les Listes indicatives).

## 2.3 État de conservation, inscription sur la Liste du patrimoine mondial et retrait

2.3.1 La réunion s'est intéressée à la manière dont les sites en série différaient des autres sites et aux aspects juridiques impliqués. Elle a noté que chaque État partie, ayant ratifié la *Convention*, est responsable du patrimoine situé sur son propre territoire. En ce qui concerne les sites transnationaux et transfrontaliers en série, la responsabilité vis-à-vis du bien est partagée. Cela a des implications pour la gestion, la conservation et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

2.3.2 La réunion a noté que lorsqu'un site en série est proposé pour inscription, chaque État partie se doit d'être conscient des implications (autant en termes d'opportunités et avantages que de défis supplémentaires spécifiques) vis-à-vis de la stratégie de proposition d'inscription que les pays choisissent d'adopter. Parmi les exemples de stratégies de proposition d'inscription figurent :

- a. la proposition d'inscription de sites uniques, incluant des sites nationaux en série ;
- b. les extensions de biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (uniques ou en série) ;
- c. la proposition d'inscription de sites uniques en vertu d'un cadre commun (mais ne constituant pas un bien unique) ;
- d. la proposition d'inscription d'un site transnational en série unique.

2.3.4 La réunion a noté que les processus amont concernant la conservation et la gestion doivent être en place avant toute proposition d'inscription et inscription de biens transnationaux/en série. Un système de gestion convenu doit être élaboré pour l'ensemble des éléments de la série. Cela doit également être appliqué pour les extensions des biens déjà inscrits.

2.3.5 La réunion a reconnu que si la VUE reconnaît et formule mieux la manière dont les éléments constitutifs contribuent à l'ensemble du site en série, cela améliorera les processus de gestion et de conservation et profitera à la présentation et diffusion de la VUE auprès du grand public.

2.3.6 La réunion a recommandé aux États parties de clarifier l'approche qu'ils choisissent avant la proposition d'inscription et que cela soit fait, si possible, lors de la préparation de la Liste indicative (voir 2.2.1 ci-dessus). Après la proposition d'inscription, toutes les questions de conservation doivent être traitées par l'intermédiaire d'un système de gestion fonctionnel et concret et une communication et coordination efficaces. En particulier dans le cas de menaces et d'impacts potentiels sur les sites transnationaux, les questions doivent être traitées conjointement.

2.3.7 La réunion a également noté que la question de l'intégrité des sites nationaux en série demande une plus ample réflexion et a demandé que ce point soit envisagé lors de la prochaine réunion sur l'intégrité pour les biens culturels.

2.3.8 La réunion a estimé que les missions de suivi réactif devraient traiter les problèmes et questions identifiés au sein d'un bien en série et établir quel(s) élément(s) pouva(en)t être affecté(s) et de quelle manière chacun de ces éléments se rapportaient à la VUE. Lorsque cela est établi, le Comité doit envoyer la mission sur l'élément ou les éléments en question. Le rapport de la mission de suivi réactif devrait clairement identifier si la VUE du bien en série est menacée.

2.3.9 La réunion a recommandé que des conseils en matière de pratique de conservation dans le cadre d'approches en série soient préparées conjointement par les organisations consultatives. Ces conseils devraient inclure des cas transnationaux, préciser la manière d'établir une vision de conservation commune et rendre compte d'approches de propositions d'inscription différentes.

## **2.4 Systèmes de gestion et biens transnationaux en série**

2.4.1 La réunion a considéré que, conformément aux *Orientations* de la *Convention de 1972*, un bien transnational en série exige un système de gestion, qui doit être compris comme : a) un outil de coordination entre les éléments constitutifs du bien en série, et b) un processus stratégique décrivant, de manière responsable et transparente, de quelle façon la gestion du bien dans son ensemble est supposée fonctionner en termes d'objectifs et de coordination.

2.4.2 La réunion a reconnu qu'un système de gestion international adéquat contribue de manière importante à la réussite des efforts conjoints de conservation, permettant l'échange d'expériences et d'efforts collaboratifs en termes de recherche et de conservation. Cela s'applique non seulement pour le bien du patrimoine mondial proposé à l'inscription mais également pour d'autres sites apparentés.

2.4.3 La réunion a estimé que la coordination était une caractéristique essentielle du système de gestion d'un bien transnational en série et a attiré l'attention sur les facteurs suivants : a) différentes langues et cultures institutionnelles, y compris celles des communautés locales, b) "gestion participative", c'est-à-dire participation à tous les niveaux des partenaires et parties prenantes dans le plan de gestion de chaque élément du bien, c) le défi pour transmettre l'importance du caractère en série à un public plus large.

2.4.4 La réunion a considéré qu'un accord intergouvernemental officiel était particulièrement important comme base de coordination du système de gestion pour un bien transnational en série. Un tel accord devrait être conclu pour définir des responsabilités claires, applicables à la fois pour la préparation de la proposition d'inscription et le suivi de l'inscription éventuelle. Aux fins de la préservation de la VUE du bien, un tel accord se doit d'inclure une vision commune pour la conservation et le développement durable du bien et une compréhension et un engagement communs envers le système de gestion. Des objectifs de conservation communs doivent être établis et traduits en activités de gestion spécifiques concentrées sur la VUE du bien aux niveaux international, national et local.

2.4.5 La réunion a recommandé que des orientations sur la gestion des biens transnationaux en série soient développées et contiennent, entre autres, des précisions sur la manière :

- a) d'expliquer et, le cas échéant, de clarifier le concept de "système de gestion" pour un bien transnational en série, en conformité avec les *Orientations*.
- b) de traiter les questions de : différentes langues et cultures institutionnelles, y compris celles des communautés locales ; participation des partenaires et parties prenantes dans le plan de gestion à tous les niveaux ; sensibilisation, avec une attention particulière au développement conjoint et à l'importance de la VUE ; articulation et renforcement des politiques de gestion existantes, y compris les pratiques traditionnelles ; soumission de rapports dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*.
- c) de garantir une coordination et une communication complètes, y compris au sein de chaque État partie et entre les États parties engagés.
- d) de tirer profit de et sensibiliser aux bonnes pratiques, études de cas, approches juridiques et expériences de gestion pertinentes, à l'aide des matériaux et ressources existants et, le cas échéant, en élaborant de nouveaux.
- e) de définir les activités et les responsabilités aux différents niveaux du système de gestion.
- f) de définir les caractéristiques d'un accord intergouvernemental officiel efficace, en tant que base pour la coordination du système de gestion.

## **II. Projet de décision**

### **Projet de décision : 34 COM 9B**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC-10/34.COM/9B,*
2. *Rappelant les décisions 32 COM 10B et 33 COM 10A adoptées respectivement à sa 32e (Québec, 2008) et 33e (Séville, 2009) sessions ; et remerciant l'État partie suisse d'avoir accueilli la réunion internationale d'experts sur les propositions d'inscription de biens en série (Ittingen, Suisse, 25 - 27 février 2010) en coopération avec le Centre du patrimoine mondial ;*
3. *Prend note du rapport détaillé remis par la réunion d'experts concernant ses réflexions sur les biens transnationaux et en série du patrimoine mondial et les propositions d'inscription et note également qu'une publication électronique est en préparation ;*
4. *Prend acte des conclusions et recommandations destinées à promouvoir et mettre en œuvre le concept de propositions d'inscription transnationales en série comme un outil favorisant la coopération internationale, les approches communes et une meilleure pratique de gestion et de conservation ;*
5. *Note également que des projets de modification des Annexes 2 et 5 des Orientations ont été inclus dans le document WHC-10/34.COM/13 pour examen par le Comité du patrimoine mondial.*

## ANNEXE I

### Réunion internationale d'experts sur les biens en série du patrimoine mondial

Propositions d'inscription/Biens, Ittingen (Suisse),

25 – 27 février 2010

#### Ordre du jour

MERCREDI 24 FÉVRIER 2010		
	Arrivée et enregistrement à la Chartreuse d'Ittingen, Suisse	
JEUDI 25 FÉVRIER 2010		
09h00-10h30	<u>Session 1 : ouverture</u> Président : Oliver Martin  Allocution de bienvenue du pays d'accueil (10')  Briefing sur la réunion (40') Contexte et questions générales Objectifs et déroulement des débats  Résultats des deux précédents ateliers (Vilm, Allemagne) (30')	Johann Mürner  Mechtild Rössler Alessandro Balsamo  Barbara Engels
10h30-11h00	Pause café	
11h00-13h00	<u>Session 2 : contexte, résultats des précédentes réunions</u> Président : Bruno Stephan Walder  Enjeux majeurs pour l'ensemble des groupes de travail (30')  Étude de cas / projet : questions principales : <i>les routes transsahariennes</i> (10')  Étude de cas / projet : questions principales : <i>la culture Viking</i> (10')  Annonce des méthodes de travail et des groupes de travail A, B, C et D (5')  Discussion en assemblée plénière (30')	Susan Denyers Tim Badman  Namy Ould Mohamed Kaber  Ragnheidur H. Thorarinsdottir  Oliver Martin
13h00-14h30	Pause déjeuner	

14h30-16h30	<p><u>Session 3 : groupes de travail</u> (pour prendre en compte les considérations et conseils contenus dans le document 32 COM 10B)</p> <p>A) VUE et biens en série Président : Johann Mürner Rapporteur : Guy Palmer Études de cas : <i>Aires protégées de la région florale du Cap</i>, Guy Palmer <i>Forêts humides de l'Atsinanana</i>, Guy Suzon Ramangason Proposition d'inscription pour <i>Tapu Tapu Atea</i> (en préparation), Richard Ariihau Tuheiava</p> <p>B) Processus de proposition d'inscription des biens en série (Liste indicative, cadre général, extension et évaluation) Président : Ragnheidur Helga Thorarinsdottir Rapporteur : Carlo Ossola Études de cas : <i>Frontières de l'empire romain</i>, Andreas Thiel <i>Haute Côte / Archipel de Kvarken</i>, Rolf Loefgren Proposition d'inscription pour les <i>Systèmes lacustres kenyans</i> (en préparation), Hoseah W. Mwangi</p> <p>C) État de conservation, inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et retrait Président : Nicolas Mathieu Rapporteur : Jane Thompson Études de cas : <i>Art rupestre du Valcamonica</i>, Adele Cesi <i>Côte de la Découverte – Réserves de la forêt atlantique</i>, Joao L. Ruegger Proposition d'inscription pour le <i>patrimoine morave</i> (en préparation), Paulius Kulikauskas</p> <p>D) Systèmes de gestion pour les biens transnationaux en série Président : Oliver Martin Rapporteur : Ariel Gonzalez Études de cas : <i>Cercles mégalithiques de Sénégambie</i>, Baba Ceesay Proposition d'inscription pour les <i>Routes de la Soie</i> (en préparation), Guo Zhan Proposition d'inscription pour <i>Qhapac Ñan</i> (en préparation), Ariel Gonzalez</p>	
16h30-17h00	Pause café	
17h00-19h30	<p><u>Session 4 : groupes de travail</u></p> <p>Préparation des recommandations</p>	
20h00	Dîner	

<b>VENDREDI 26 FÉVRIER 2010</b>		
08h30-11h00	<u>Session 5 : discussion des recommandations en assemblée plénière</u> Présidente : Barbara Engels Rapporteurs des groupes de travail  (A) VUE et biens en série	
11h00-11h30	Pause café	
11h30-13h00	<u>Session 6 : discussion des recommandations en assemblée plénière</u>  (B) Processus de propositions d'inscription, extension et évaluation des biens en série	
13h00-14h30	Pause déjeuner	
14h30-16h00	<u>Session 7 : discussion des recommandations en assemblée plénière</u> Président : Richard Ariihau Tuheiava Rapporteurs des groupes de travail  (C) Inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril et retrait	
16h00-16h30	Pause café	
16h30-18h30	<u>Session 8 : discussion des recommandations en assemblée plénière</u>  (D) Systèmes de gestion pour les biens transnationaux	
18h30-19h30	<i>Possibilité d'une visite guidée de la Chartreuse d'Ittingen</i>	
20h00	Dîner officiel avec les autorités suisses	

<b>SAMEDI 27 FÉVRIER 2010</b>		
08h30-11h30	<u>Session 9 : présentations des recommandations</u> Président : Oliver Martin Rapporteur : Jane Thompson  Mise au débat des recommandations, consensus sur les résultats et rapport de synthèse incluant les conclusions de la réunion.	
10h00-10h30	Pause café	
11h30-12h00	<u>Session 10 : Remarques de conclusion</u>	Mechtild Rössler Johann Mürner
12h00-13h30	Pause déjeuner	

13h45-23h30	<u>Départ en autocar pour une visite de site</u> Cité lacustre à Eschenz (Suisse/Allemagne) Couvent de Saint-Gall - site du patrimoine mondial Dîner à Saint-Gall	
-------------	--	--

**SAMEDI 28 FÉVRIER 2010**

	Départ	
--	--------	--

**RÉUNION INTERNATIONALE D'EXPERTS SUR LES PROPOSITIONS  
D'INSCRIPTION / BIENS EN SÉRIE  
ITTINGEN  
(SUISSE), 25 – 27 FÉVRIER 2010**

**EXPERTS**

**Baba Ceesay**

National Centre for Arts and Culture  
PMB 151  
Independence Drive  
Banjul  
GAMBIE  
Tél. : +220 4226244  
Tél. : (mobile) +220 9929701  
Fax : +220 4227461  
[baba\\_baba\\_c@yahoo.com](mailto:baba_baba_c@yahoo.com)

**Adele Cesi**

Ministero per i Beni e le Attività  
culturali  
Ufficio UNESCO  
Via del Collegio Romano 27  
00186 ROME  
ITALIE  
Tél. : +39 06 67232234  
Fax : +39 340 3623112  
[acesi@beniculturali.it](mailto:acesi@beniculturali.it)

**Barbara Engels**

Federal Agency for Nature  
Conservation  
Konstantinstr. 110  
53179 Bonn  
ALLEMAGNE  
Tél. : +49 228 849 11746  
[barbara.engels@bfn.de](mailto:barbara.engels@bfn.de)

**Ariel Gonzalez**

Goldschmiedgasse 2/1  
1010 Vienne  
AUTRICHE  
Tel. : +43 1 5338463  
Tel. : +43 6763858848  
[arielwgonzalez@yahoo.com](mailto:arielwgonzalez@yahoo.com)  
[awg@mrecic.gov.ar](mailto:awg@mrecic.gov.ar)

**Paulius Kulikauskas**

74, Don Bernard Haber Str.  
NDR 1020 Nadur, Gozo  
MALTE  
[paulius@kulikauskas.net](mailto:paulius@kulikauskas.net)

**Rolf Loefgren**

Naturvårdsverket  
Valhallavägen 195  
106 48 Stockholm  
SUÈDE  
Tél. : +46 8 6981392  
Tél. : (mobile) +46 761 151 745  
[rolf.lofgren@naturvardsverket.se](mailto:rolf.lofgren@naturvardsverket.se)

**Nami Mohamed Kaber Saleh**

Ministère de la Culture  
Direction du patrimoine culturel  
BP 196 Nouakchott  
MAURITANIE  
[namyimrs@yahoo.fr](mailto:namyimrs@yahoo.fr)

**Hoseah Wanderi Mwangi**

National Museums of Kenya  
Directorate of Museums Sites &  
Monuments  
P.O BOX 40658-00100 Nairobi  
KENYA  
[hwanderi@museums.ou.ke](mailto:hwanderi@museums.ou.ke)

**Guy Palmer**

Scientific Services  
Assegaaibosch Nature Reserve  
Jonkershoek  
Private Bag X5014  
Stellenbosch 7599  
AFRIQUE DU SUD  
Tél. : +27 21 8668009  
Fax : +27 824151884  
[gpalmer@capenature.co.za](mailto:gpalmer@capenature.co.za)

**Joao L. Ruegger de Albuquerque**

Reserva da Biosfera da Mata Atlantica  
R. Cristiano Viana 765, Ap. 71  
05411 011 São Paulo  
BRÉSIL  
Tél. : +55 11 2232 57 528  
[joacnrbma@uol.com.br](mailto:joacnrbma@uol.com.br)

**Guy Suzon Ramangason**

Immeuble  
Madagascar National Parks  
BP 1424 – Ambatobe  
Antananarivo 101  
MADAGASCAR  
Tél. : +261 202 241 803  
[tnr.parks@gmail.com](mailto:tnr.parks@gmail.com)  
[dq@madagascar.national.parks.mg](mailto:dq@madagascar.national.parks.mg)

**Andreas Thiel**

Regierungspräsidium Stuttgart  
Landesamt für Denkmalpflege  
Berliner Straße 12  
72728 Esslingen  
ALLEMAGNE  
Tél. : +49 711 904 45 404  
Fax : +49 1522 85 97 402  
[andreas.thiel@rps.bwl.de](mailto:andreas.thiel@rps.bwl.de)

**Ragnheidur Helga Thorarinsdottir**

Ministry of Education, Science &  
Culture  
Sölvhólgata 4  
150 Reykjavik  
ISLANDE  
Tél. : +35 454 59 511

Fax : +35 489 17 979  
[ragnheidur.h.thorarinsdottir@mrn.stjr.is](mailto:ragnheidur.h.thorarinsdottir@mrn.stjr.is)

**Richard Ariihau Tuheiava**

Sénat – Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
Bureau R364  
75006 Paris  
FRANCE  
Tél. : +33 1 42 34 28 11  
Tél. (mobile) : +33 6 27 22 12 92  
[a.tuheiava@gmail.com](mailto:a.tuheiava@gmail.com)  
[r.tuheiava@senat.fr](mailto:r.tuheiava@senat.fr)

**Guo Zhan**

1804, Building b,  
No. 3 Yanjingli Zhongjie  
Chaoyang District  
Beijing 100025  
CHINE  
Tél. : +86 10 65035899  
[guozhan1@126.com](mailto:guozhan1@126.com)

**CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL****Alessandro Balsamo**

Centre du patrimoine mondial  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris  
France  
Tél. : +33 1 45 68 11 36  
[a.balsamo@unesco.org](mailto:a.balsamo@unesco.org)

**Jing Feng**

Centre du patrimoine mondial  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris  
France  
Tel +33 1 45 6818 72  
[f.jing@unesco.org](mailto:f.jing@unesco.org)

**Mechtild Rössler**

Centre du patrimoine mondial  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris  
France  
Tél. : +33 1 45 68 18 91  
[m.rossler@unesco.org](mailto:m.rossler@unesco.org)

**Nuria Sanz**

Centre du patrimoine mondial  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris  
France  
Tél. : +33 1 45 68 11 04  
[n.sanz@unesco.org](mailto:n.sanz@unesco.org)

## ORGANISATIONS CONSULTATIVES

### **Tim Badman**

UICN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
SUISSE  
Tél. : +41 79 521 89 84  
[tim.badman@iucn.org](mailto:tim.badman@iucn.org)

### **Susan Denyer**

66 Brand Street  
London  
SE10 8SR  
ROYAUME-UNI  
[susan.denyer@denyers.net](mailto:susan.denyer@denyers.net)  
Tél. : (mobile) +44 796 765 7387

### **Angela Rojas**

Galena 13  
Galapagar  
Madrid  
ESPAGNE  
Tél. : +34 628 097 934  
Fax : +34 918 58 87 53  
[angela.rojas@icomos.org](mailto:angela.rojas@icomos.org)

### **Jane Thompson**

ICCROM  
Via di San Michele 13  
Rome 00153,  
ITALIE  
Tél. : +39 06 9070900  
Tel (mobile) +39 338 8280660  
[j.thompson@tiscali.it](mailto:j.thompson@tiscali.it)

## ORGANISATEURS

### **Samuel Gendre**

Office fédéral de la Culture  
Section patrimoine culturel et  
monuments historiques  
CH-3003 Berne  
SUISSE  
Tél. : +41 31 322 50 22  
Fax : +41 31 322 87 39  
[samuel.gendre@bak.admin.ch](mailto:samuel.gendre@bak.admin.ch)

### **Oliver Martin**

Office fédéral de la Culture  
Section patrimoine culturel et  
monuments historiques  
CH-3003 Berne  
SUISSE  
Tél. : +41 31 322 44 48  
Fax : +41 31 322 87 39  
[Oliver.Martin@bak.admin.ch](mailto:Oliver.Martin@bak.admin.ch)

### **Nicolas Mathieu**

Département fédéral des Affaires  
étrangères  
Division V  
CH-3003 Berne  
SUISSE  
Tél. : +41 31 323 41 34  
Fax : +41 31 324 10 70  
[nicolas.mathieu@eda.admin.ch](mailto:nicolas.mathieu@eda.admin.ch)

### **Johann Mürner**

Office fédéral de la Culture  
Section patrimoine culturel et  
monuments historiques  
CH-3003 Berne  
SUISSE  
Tél. : +41 31 322 80 59  
Fax : +41 31 322 87 39  
[Johann.Muerner@bak.admin.ch](mailto:Johann.Muerner@bak.admin.ch)

### **Carlo Ossola**

Office fédéral de l'Environnement  
Section patrimoine naturel  
CH-3003 Berne  
SUISSE  
Tél. : +41 31 322 93 73  
Fax : +41 31 324 75 79  
[carlo.ossola@bafu.admin.ch](mailto:carlo.ossola@bafu.admin.ch)

### **Bruno Stephan Walder**

Office fédéral de l'Environnement  
Section patrimoine naturel  
CH-3003 Berne  
SUISSE  
Tél. : +41 31 322 80 77  
Fax : +41 31 324 75 79  
[bruno.walder@bafu.admin.ch](mailto:bruno.walder@bafu.admin.ch)

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1) Ayant examiné le document *WHC-08/32.COM/10B*;
- 2) Rappelant la décision **29 COM 18A** adoptée à sa 29e session (Durban, 2005);
- 3) Prend note du nombre croissant de discussions sur les propositions d'inscription de biens transnationaux en série comme d'une expression positive de la coopération internationale en accord avec les buts et les objectifs de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- 4) Reconnaît la nécessité d'améliorer les conseils donnés aux États parties, aux organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial concernant les politiques et procédures applicables aux propositions d'inscription et à la gestion des biens nationaux et transnationaux en série ;
- 5) Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de continuer à consulter les États parties sur les questions soulevées dans le document *WHC-08/32.COM/10B*, en particulier la nécessité de revoir le paragraphe 137 des *Orientations* et les enjeux et les avantages des propositions d'inscription nationales et transnationales en série par le biais d'une Lettre circulaire ;
- 6) Demande au Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les organisations consultatives, d'organiser une réunion d'experts pour réfléchir aux pratiques et stratégies actuelles et futures concernant les propositions d'inscription nationales et transnationales en série, en tenant compte du débat de la 32e session et de l'information reçue dans la Lettre circulaire. La réunion qui aura lieu devra traiter, entre autres, les sujets suivants :
  - a) *révision du paragraphe 137 des Orientations, qui précise que "la série dans son ensemble – et non nécessairement ses différentes parties – [ait] une valeur universelle exceptionnelle"* ;
  - b) *le risque de compromettre la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en y inscrivant des biens, dans les propositions d'inscription nationales et transnationales en série, qui en soi ne mériteraient pas d'être inscrits* ;
  - c) *le rôle du Centre du patrimoine mondial dans la promotion et la coordination des propositions d'inscription nationales et transnationales en série et les conflits d'intérêt potentiels* ;
  - d) *la clarification des objectifs fondamentaux de promotion des propositions d'inscription nationales et transnationales en série en tant qu'approche au titre de la Convention* ;
  - e) *les stratégies de financement de l'évaluation des propositions d'inscription nationales et transnationales en série complexes* ;
  - f) *le problème lié à la perte d'identité des biens du patrimoine mondial lorsqu'ils sont subsumés sous une proposition d'inscription plus large, nationale ou transnationale en série.*
- 7) Demande au Centre du patrimoine mondial, en concertation avec les organisations consultatives, de préparer un document d'information pour examen à la 33e session du Comité en 2009, en donnant une liste de tous les biens en série sur la Liste du patrimoine mondial et de toutes les futures propositions d'inscription en série potentielles connues ;
- 8) Demande au Centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives de proposer des amendements aux *Orientations* et des directives plus détaillées, si besoin est, pour les propositions d'inscription de biens nationaux et transnationaux en série, pour examen à la 33e session du Comité en 2009 ;
- 9) Prend acte du fait qu'un atelier d'experts est proposé pour novembre 2008 à Vilm (Allemagne), pour réfléchir aux stratégies et aux pratiques actuelles et futures concernant la proposition d'inscription et le traitement des biens naturels transnationaux en série inscrits au patrimoine mondial, et informera le Comité de l'avancement de cette discussion à sa 33e Session en 2009 ;

- 10) Demande au Centre du patrimoine mondial de solliciter un financement extrabudgétaire pour financer la réunion d'experts indiquée au paragraphe 6 susmentionné.

**Décision : 33 COM 10A**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-09/33.COM/10A,
2. Rappelant la décision **32 COM 10B** adoptée à sa 32e session (Québec, 2008),
3. Remerciant le gouvernement de l'Allemagne d'avoir accueilli l'atelier sur les propositions d'inscription de biens naturels en série à Vilm, (Allemagne, 26 - 30 novembre 2008) ainsi que tous les experts qui y ont contribué,
4. Prend note des résultats et conclusions de l'atelier publiés dans la collection BfN-Skripten, ainsi que de l'analyse de la situation actuelle des "Biens du patrimoine mondial naturel en série" préparée par l'UICN et l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature pour publication en tant que numéro 6 de la collection de l'UICN des Études sur le patrimoine ;
5. Accueille avec satisfaction l'offre du gouvernement de Suisse d'accueillir une réunion d'experts sur les biens du patrimoine mondial culturels et naturels en série lors du premier semestre 2010, qui tiendra compte des résultats de l'atelier de 2008 sur les biens naturels en série à Vilm (Allemagne) ;
6. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter les conclusions et recommandations de la réunion d'experts susmentionnée à sa 34e session en 2010.